

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU VENDREDI 3 JUILLET 2020**



Compte rendu affiché le **08 JUIL. 2020**

COMMUNE

DE

Date de convocation du Conseil Municipal : samedi 27 juin 2020

CALUIRE & CUIRE

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2020\_060

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Côte TOLLET

OBJET

RENOUVELLEMENT DES  
CONVENTIONS  
D'OBJECTIFS ET DE  
FINANCEMENT AVEC LA  
CAF DU RHÔNE POUR LES  
ACCUEILS DE LOISIRS

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOUI, M. MICHON, Mme FRIOLL, M. DIALLO, Mme DEL PINO, Mme GOYER, Mme GUGLIELMI, M. TAKI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme CROUZET, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, Mme NICAISE, M. JUNET, M. MANINI, M. KRIEF, M. GERBEAUX, M. JOINT, Mme BILLA, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FERRIEUX, M. FAIVRE, M. BLANC, M. ATTAR BAYROU, Mme GARANDEAU, M. MATTEUCCI

Mme CRESPIY (par proc. à M. THEVENOT), M. GUERIN (par proc. à M. TOLLET), M. PROTHERY (par proc. à Mme MAINAND), Mme CORRENT (par proc. à M. COUTURIER), Mme HEMAIN (par proc. à M. FAIVRE)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le ...**08 JUIL. 2020**

Identifiant de l'Acte :

**069-216900340-20200703-D2020\_060-DE**

**Rapport de : Isabelle MAINAND**

Depuis de nombreuses années, la Ville de Caluire et Cuire est soutenue par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Rhône pour le fonctionnement de ses structures d'animation auprès des enfants et des jeunes par le biais de prestations de service accueil de loisirs périscolaire, extrascolaire et accueil adolescent.

Durant la période des mercredis et petites vacances scolaires ainsi que durant l'été :

- Caluire Juniors propose, pour des enfants âgés de 3 à 11 ans, une variété d'activités culturelles, artistiques, sportives et socio-éducatives valorisant la découverte de l'environnement et les pratiques écocitoyennes ;
- Caluire Jeunes propose, pour des jeunes de 9 à 17 ans des activités adaptées selon leur âge leur permettant de devenir acteurs de leur temps libre dans le cadre d'un parcours citoyen.

Pour ces deux structures, l'ensemble des prestations de service afférentes a représenté en 2019 une recette annuelle totale de 67 539 €.

Ce dispositif fait l'objet de conventions d'objectifs et de financement arrivées à échéance. La CAF du Rhône propose à la Ville de renouveler son partenariat pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2023 pour Caluire Juniors et Caluire Jeunes à travers les 3 prestations de service citées plus haut. Ces conventions intègrent, en annexe, une charte de la laïcité qui réaffirme les valeurs que la CAF souhaite partager avec ses partenaires.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- D'APPROUVER les termes des conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône ci-annexées pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2023 concernant « la prestation de service Accueil de loisirs périscolaire », « la prestation de service Accueil de loisirs extrascolaire », et « la prestation de service Accueil de loisirs (Alsh) Accueil Adolescent »,

- D'AUTORISER leur signature par Monsieur le Maire.



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Philippe COCHET

TELETRANS MIS EN PREFECTURE LE 08 JUL. 2020  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

LE MAIRE

Philippe COCHET



**DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.